

La carte d'identité de la SPL MéLAC

FORME JURIDIQUE :
SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL)

CAPITAL :
520 000 €

DATE DE CRÉATION :
13 MARS 2023

La SPL ne peut travailler que pour ses actionnaires. Elle est exemptée de mise en concurrence et ne peut pas constituer de filiale.

ACTIONNAIRES au 30/09/2024	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANTS SOUSCRITS (en euros)	% EN CAPITAL
Métropole de Lyon	310	310 000	60
Ville de Lyon	160	160 000	31
Ville de Villeurbanne	40	40 000	8
Villes de Charly, Chassieu, Genay, Quincieux, Rillieux-la-Pape, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Vénissieux, et SYTRAL Mobilités	10	10 000	2
	[1 action pour chacun de ces 9 actionnaires]		
	520	520 000 €	100 %

L'intérêt d'intégrer la SPL MéLAC

- ✓ Avec l'absence de mise en concurrence que permet la SPL MéLAC, une telle société permet **d'optimiser les délais d'intervention**, de calibrer une prestation d'accompagnement « **sur mesure** » en fonction des besoins et suivant un **prix négocié** entre les parties. Elle peut aussi faire évoluer cette prestation autant que nécessaire en cours de projet.
- ✓ Simple et attractif, le mécanisme d'entrée dans le capital de la SPL MéLAC pour les communes du territoire métropolitain s'effectuera par le **rachat d'une action de 1 000 € de la Métropole de Lyon**.
↳ *Il convient d'être actionnaire d'une SPL pour pouvoir faire appel à ses équipes.*
↳ *Seules les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent entrer à son capital.*
- ✓ Par son adossement aux moyens de la SEM SERL via un GIE, la SPL MéLAC propose à ses actionnaires, l'accès à une ingénierie de qualité, rapidement opérationnelle, grâce à **des chefs de projets expérimentés et de proximité**.

Les modalités d'intervention de la SPL MéLac

EXTERNALISER SON PROJET AUPRÈS DE LA SPL MÉLAC

PHASE AMONT

LA COLLECTIVITÉ :

- 1 Inscrit le projet dans son plan d'investissement
- 2 Engage les études d'aide à la décision et de programmation
- 3 Lance l'opération et y affecte les crédits nécessaires

CADRE CONTRACTUEL

LA COLLECTIVITÉ ACTIONNAIRE :

- ✓ Valide l'externalisation de la MOA à la SPL
- ✓ Établit un projet de contrat correspondant à ses besoins
- ✓ Négocie avec la SPL le projet de cahier des charges (optimisations, ajustements) et la rémunération, puis signe le contrat
- ✓ Pilote le projet : validation des points clés (AVP, PRO, évolutions programmatiques, budgétaires, réception...), l'attribution des marchés de travaux par la CAO de la collectivité

DEVENIR ACTIONNAIRE DE LA SPL MÉLAC



